

**Décision n° 2024-24 relative
aux missions d'évaluation ouvrant droit au titre de l'année 2025 au versement d'indemnités
dérogatoires en application des articles 4-1 à 4-3 de l'arrêté du 15 septembre 2015 modifié fixant
les montants des indemnités susceptibles d'être allouées à certains personnels du Haut Conseil de
l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur**

Le président par intérim du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 114-14 à R. 114-17 ;

Vu le décret n° 2015-1143 du 15 septembre 2015 modifié instituant des indemnités susceptibles d'être allouées à certains personnels et collaborateurs du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2015 modifié fixant les montants des indemnités susceptibles d'être allouées à certains personnels du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, notamment ses articles 4-1 à 4-4 ;

Vu la décision n° 2024-16 du 24 juillet 2024 fixant les barèmes indemnitaires applicables aux experts participant aux missions d'évaluation menées par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Décide :

Article 1^{er}

Les missions ouvrant droit, au titre des évaluations de l'année 2025, au versement d'indemnités mobilisant les dispositions dérogatoires prévues aux articles 4-1 à 4-3 de l'arrêté du 15 septembre 2015 modifié susvisé sont les suivantes :

- Evaluation, au titre des organismes de grande taille, du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) ;
- Evaluation, au titre des organismes de grande taille évalués par un comité à dimension internationale, de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM).

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur et transmise au ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche et au ministre chargé du budget et des comptes publics.

Fait à Paris, le 28 novembre 2024

Le président par intérim
signé
Stéphane Le Boulter